

# VIVRE LES 8 CRITÈRES DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME AU QUOTIDIEN

Présentation

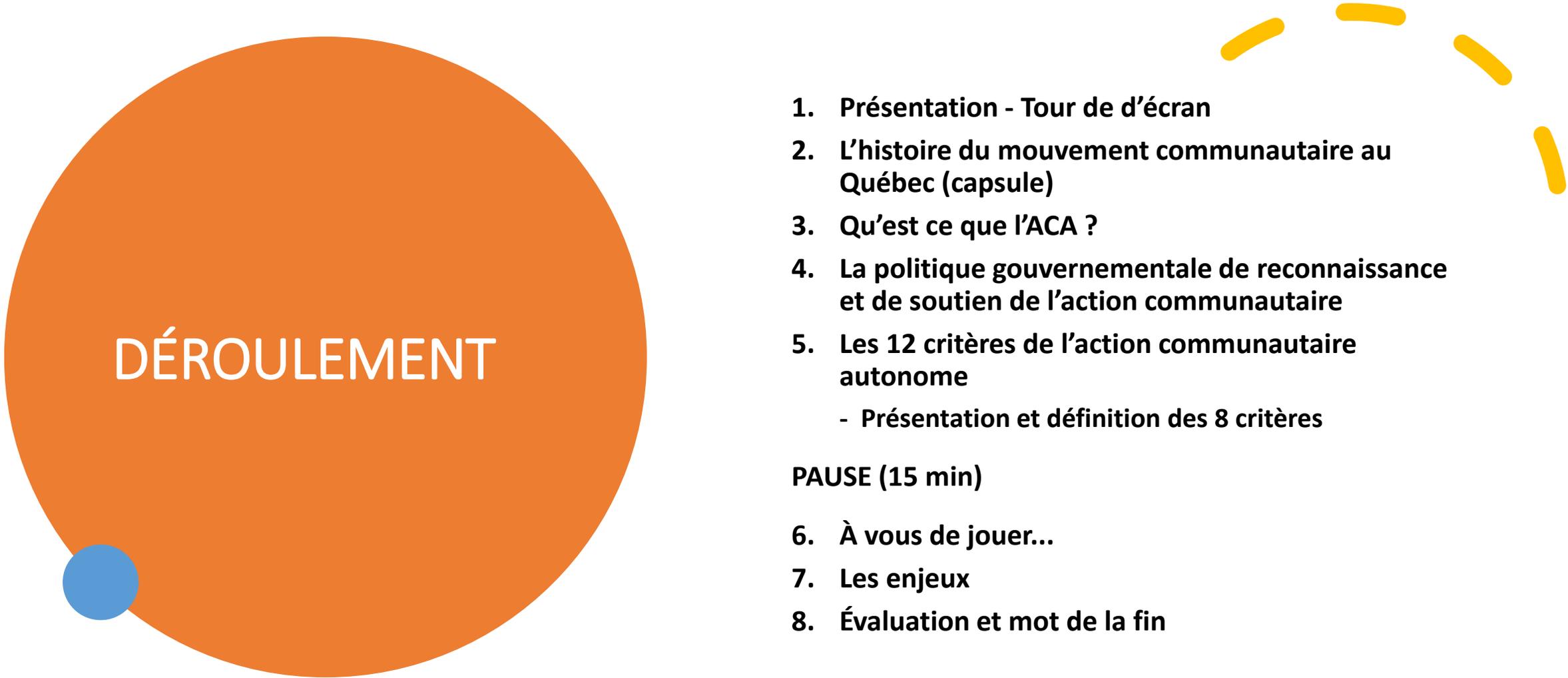
Roxanne Milot et Laurence Lagouarde  
(RIOCM)

Pour DePhy Montréal  
Mardi 10 octobre, 9h-12h



## RIOCM

Regroupement intersectoriel  
des organismes communautaires  
de Montréal



# DÉROULEMENT

1. **Présentation - Tour de d'écran**
2. **L'histoire du mouvement communautaire au Québec (capsule)**
3. **Qu'est ce que l'ACA ?**
4. **La politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire**
5. **Les 12 critères de l'action communautaire autonome**
  - Présentation et définition des 8 critères

**PAUSE (15 min)**

6. **À vous de jouer...**
7. **Les enjeux**
8. **Évaluation et mot de la fin**

# L'histoire du mouvement communautaire au Québec

## Vidéo sur l'histoire du mouvement communautaire

MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE • 26 OCTOBRE 2021

Dans le cadre du 50e anniversaire du CFP

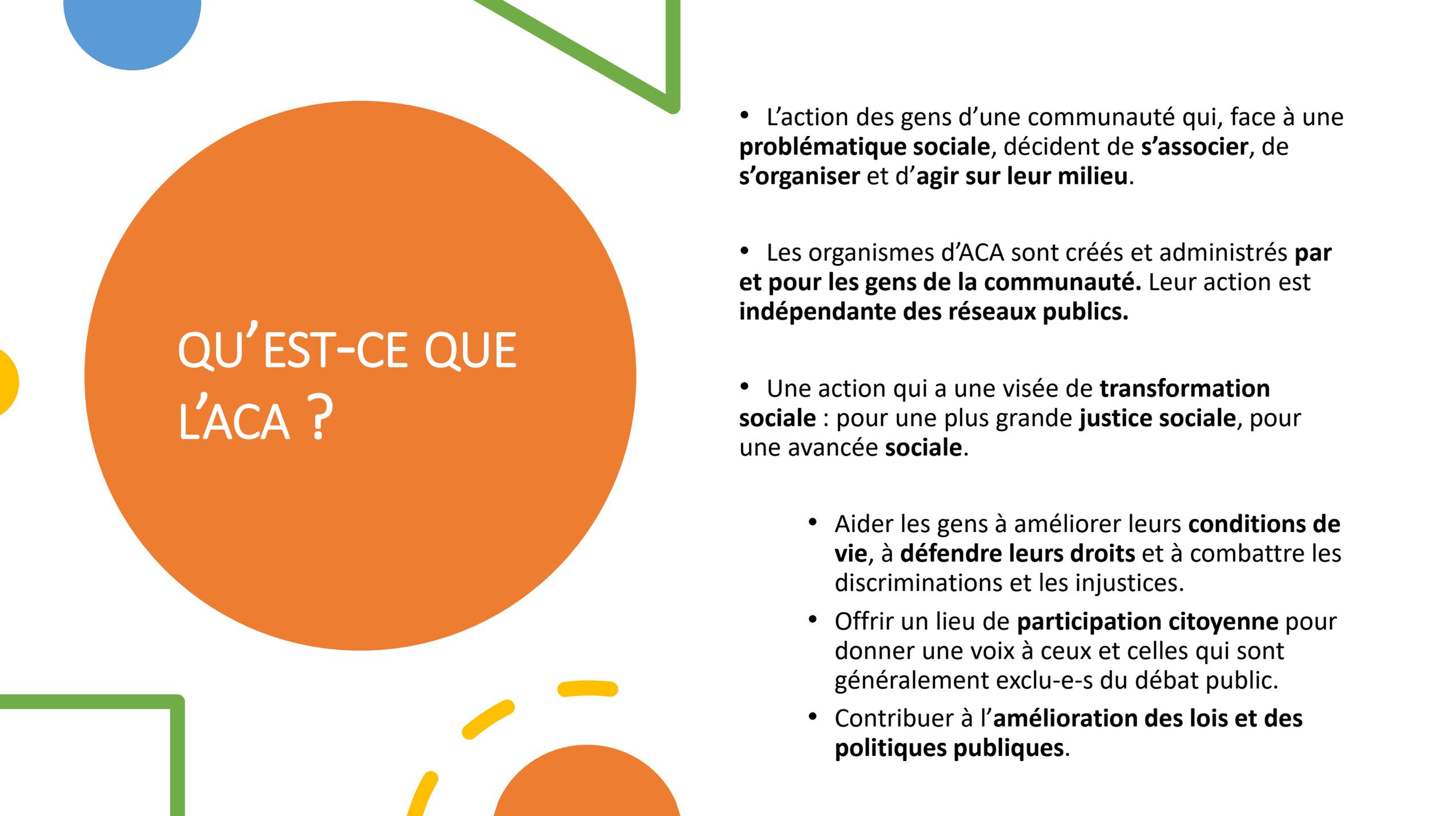


Pour les activités organisées dans le cadre de son 50e anniversaire, le CFP a demandé à Ripostes de produire une vidéo qui relate les grands moments de l'histoire du mouvement communautaire des 50 dernières années.



Vidéo produite Ripostes, piloté par P.A.I.R., en collaboration avec l'équipe du CFP,

- [Vidéo sur l'histoire du mouvement communautaire – Centre de formation populaire \(lecfp.qc.ca\)](https://www.lecfp.qc.ca)



# QU'EST-CE QUE L'ACA ?

- L'action des gens d'une communauté qui, face à une **problématique sociale**, décident de **s'associer**, de **s'organiser** et d'**agir sur leur milieu**.
- Les organismes d'ACA sont créés et administrés **par et pour les gens de la communauté**. Leur action est **indépendante des réseaux publics**.
- Une action qui a une visée de **transformation sociale** : pour une plus grande **justice sociale**, pour une avancée **sociale**.
  - Aider les gens à améliorer leurs **conditions de vie**, à **défendre leurs droits** et à combattre les discriminations et les injustices.
  - Offrir un lieu de **participation citoyenne** pour donner une voix à ceux et celles qui sont généralement exclu-e-s du débat public.
  - Contribuer à l'**amélioration des lois et des politiques publiques**.

# Un mouvement social

- « un agir-ensemble intentionnel, marqué par le projet explicite des protagonistes de se mobiliser de concert. Cet agir-ensemble se développe dans une logique de revendication, de défense d'un intérêt matériel ou d'une "cause" ».
- **Un mouvement social est donc marqué par des actions collectives, revendicatives et défendant des causes ou des intérêts.**

Erik Neveu, sociologue



### Services publics

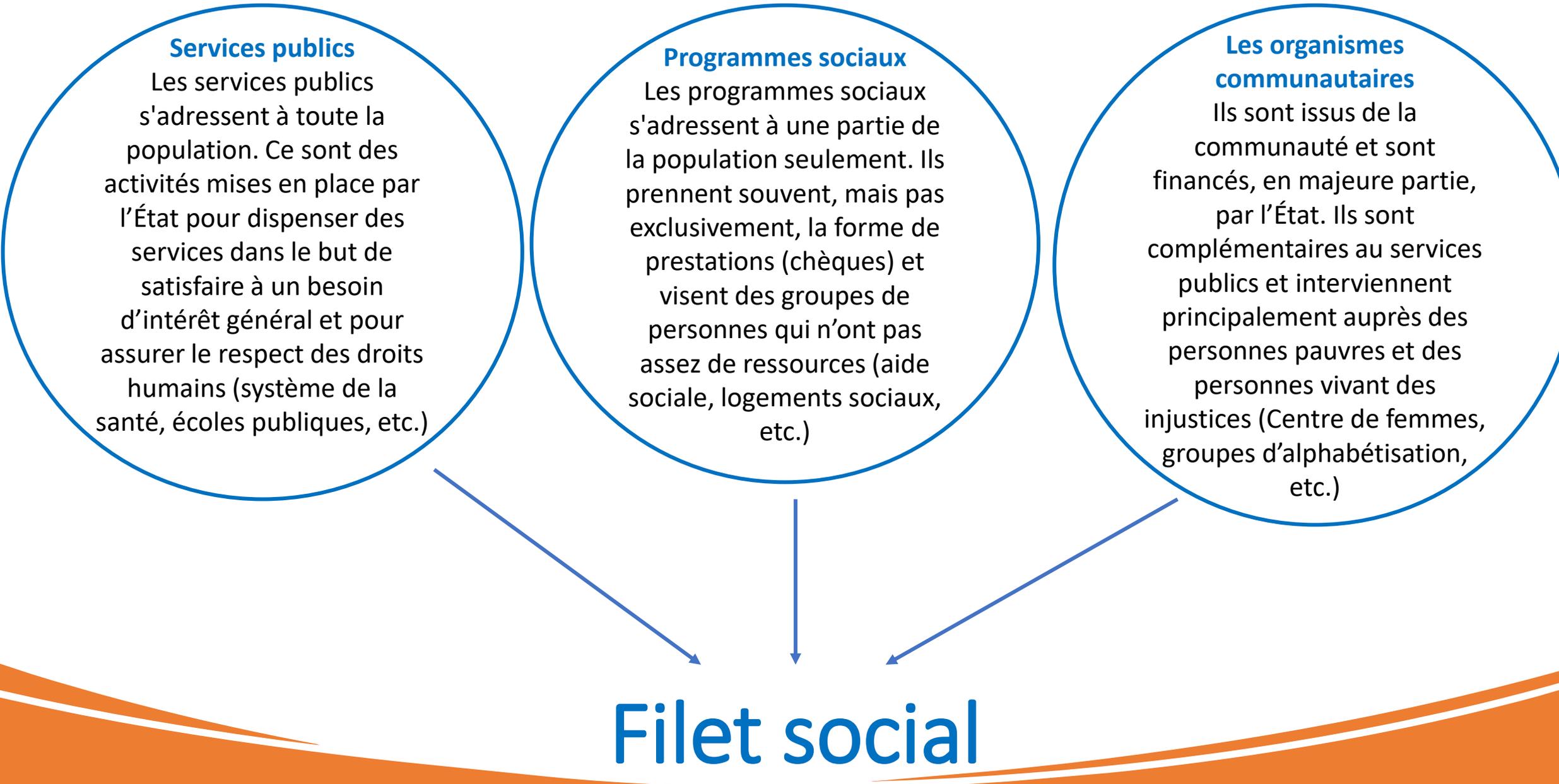
Les services publics s'adressent à toute la population. Ce sont des activités mises en place par l'État pour dispenser des services dans le but de satisfaire à un besoin d'intérêt général et pour assurer le respect des droits humains (système de la santé, écoles publiques, etc.)

### Programmes sociaux

Les programmes sociaux s'adressent à une partie de la population seulement. Ils prennent souvent, mais pas exclusivement, la forme de prestations (chèques) et visent des groupes de personnes qui n'ont pas assez de ressources (aide sociale, logements sociaux, etc.)

### Les organismes communautaires

Ils sont issus de la communauté et sont financés, en majeure partie, par l'État. Ils sont complémentaires aux services publics et interviennent principalement auprès des personnes pauvres et des personnes vivant des injustices (Centre de femmes, groupes d'alphabétisation, etc.)



**Filet social**

# L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME EN QUELQUES CHIFFRES



**4000**

**ORGANISMES**



**60000**

**TRAVAILLEURS ET  
TRAVAILLEUSES**



**425000**

**BÉNÉVOLES**



**DES MILLIONS DE  
PERSONNES SOUTENUES**

Politique  
gouvernementale  
de reconnaissance  
et de soutien de  
l'action  
communautaire

P O L I T I Q U E   G O U V E R N E M E N T A L E  
résumé



**L'action communautaire**

une contribution essentielle  
à l'exercice de la citoyenneté  
et au développement social du Québec

Québec 

L'action communautaire une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec (2001)

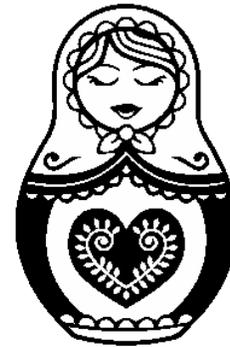
# Une politique de reconnaissance, mais aussi...



POLITIQUE  
de reconnaissance  
de l'action  
communautaire  
autonome



PLAN D'ACTION  
gouvernemental en  
matière d'action  
communautaire



CADRE DE  
RÉFÉRENCE  
en matière d'action  
communautaire



CADRES  
NORMATIFS  
des programmes de  
soutien financier  
(brochures)



PROTOCOLES  
d'entente  
(conventions)

LES TROIS  
MODES DE  
FINANCEMENT  
DES  
ORGANISMES  
D'ACA

---

Mission globale

---

Ententes pour  
activités spécifiques

---

Projets

# Les 12 critères de l'action communautaire

AC

Action communautaire

- 1 - Être un organisme sans but lucratif
- 2 - être enraciné dans la communauté
- 3 - Entretenir une vie associative et démocratique
- 4 - Être autonome ou libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations

ACA

Action communautaire  
autonome

- 5- Être dirigé par un conseil d'administration (CA) indépendant du réseau public
- 6 -Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté
- 7 - Avoir une mission sociale propre à l'organisme et favorisant la transformation sociale
- 8 - Avoir des pratiques citoyennes, des approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées

DCD

Défense collective des  
droits

- 9 - Faire de l'éducation populaire autonome
- 10 - Faire de l'action politique non partisane
- 11 - Faire de la mobilisation sociale
- 12 - Faire de la représentation politique auprès des personnes élues, des instances publiques et privées

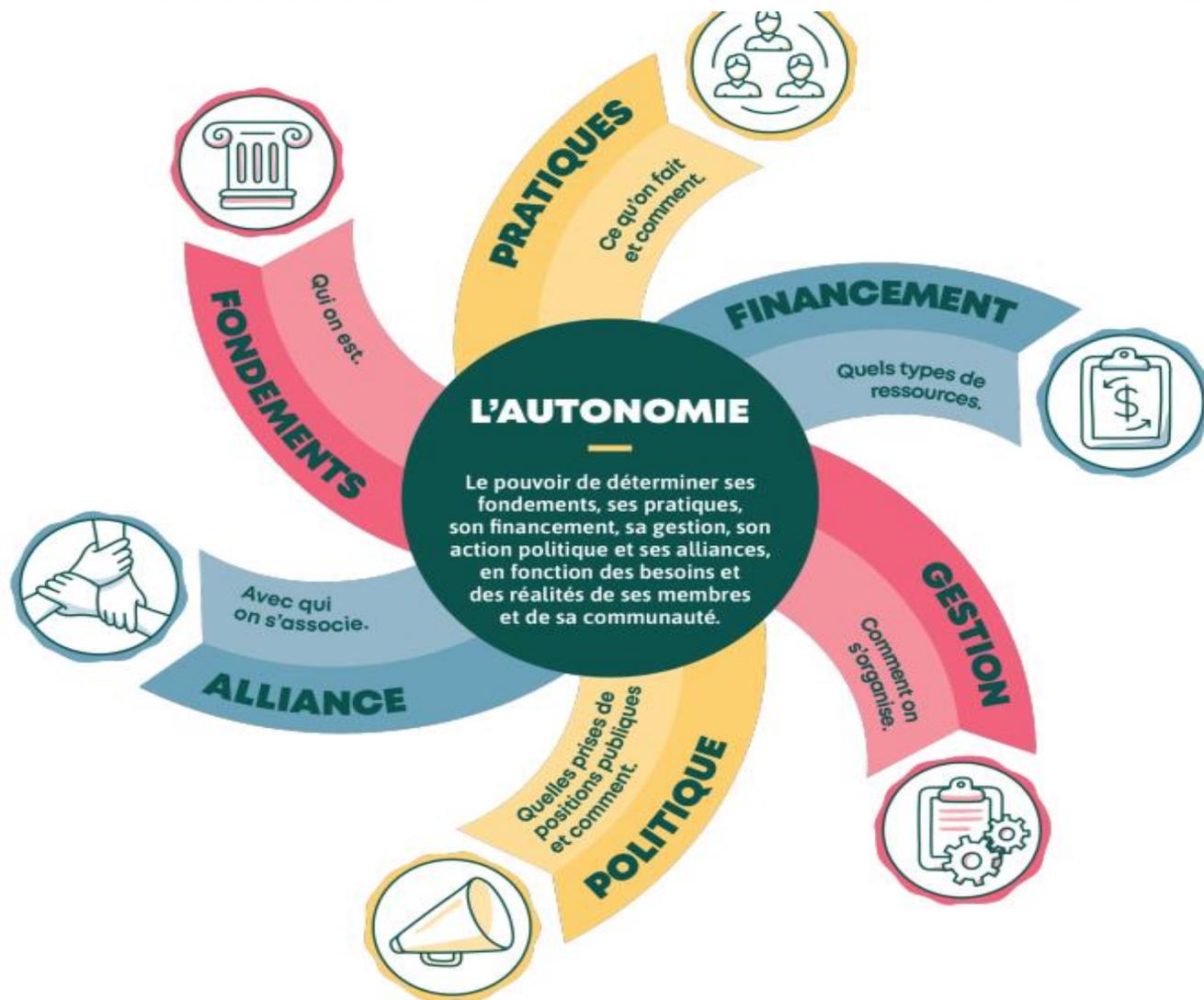
# Des organismes autonomes

- **Autonomie juridique** : marque l'indépendance de l'organisme et se manifeste par sa capacité à déterminer librement sa mission, ses orientations, ses approches et ses pratiques
- **Autonomie politique** : Découle principalement du fait que l'organisme offre une intervention ou des services qui se distinguent des services publics par l'objectif de transformation sociale et la perspective d'action collective qui les inspirent.
- **Autonomie de gestion** : Capacité de l'organisme à gérer librement ses ressources humaines, matérielles et financières ainsi que les politiques et documents internes qui en découlent.

# Observatoire de l'ACA

## Dimensions de l'autonomie des organismes d'ACA

### Modélisation de l'autonomie



# L'Éducation populaire autonome c'est...

- L'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyen.ne.s mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui vise à court, moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu.
- **Les principes**
  - Avoir une visée de **transformation sociale** et travailler sur les causes des problèmes sociaux plutôt que sur les effets.
  - Adopter des **démarches d'apprentissage** qui mènent à des **actions collectives**.
  - Rejoindre des populations qui ne **contrôlent pas ou peu leurs conditions de vie et de travail**.
  - Favoriser la **prise en charge** du groupe et des démarches d'apprentissage par la population.
- *(MEPACQ)/congrès d'orientation de décembre 1990)*

# Les 8 critères de l'action communautaire

AC

Action communautaire

- **1** - Être un organisme sans but lucratif
- **2** - être enraciné dans la communauté
- **3** - Entretenir une vie associative et démocratique
- **4** - Être autonome ou libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations

ACA

Action communautaire  
autonome

- **5** - Être dirigé par un conseil d'administration (CA) indépendant du réseau public
- **6** - Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté
- **7** - Avoir une mission sociale propre à l'organisme et favorisant la transformation sociale
- **8** - Avoir des pratiques citoyennes, des approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées

Vidéo d'animation  
vulgarisant les huit (8)  
critères de l'action  
communautaire  
autonome (ACA)



<https://youtu.be/KPFC0KcuUtQ>

# 1. AVOIR UN STATUT D'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

- **Être constitué en personne morale** à but non lucratif au Québec (3ème partie de la Loi des compagnies) et réaliser la majorité de ses activités au Québec
- Ne pas avoir pour but la recherche de profit à partager entre ses membres

## 2. DÉMONTRE UN ENRACINEMENT DANS LA COMMUNAUTÉ

- Inviter les **membres de la collectivité** visée par sa mission et ses activités à s'associer à son développement : par exemple, des **comités**, groupes de travail ou autres mécanismes participatifs.
- La **communauté visée** par la mission de l'organisme est **représentée au CA**
- L'organisme est en **rapport avec d'autres organismes communautaires ou d'autres instances du milieu** : Par exemple : Participer à des tables de concertation, être membre d'un regroupement national, siéger sur le conseil d'administration d'un autre organisme.

# 3. ENTREtenir UNE VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

## **Vie associative (vitalité interne de la participation des membres)**

- Bénévolat
- Favoriser la participation dans les comités, groupes de travail, manifestation
- L'organisme met en place des mécanismes de consultation (sondages, assemblées publiques, assemblées générales)

## **Vie démocratique (impératifs découlant de dispositions légales)**

- Assemblée générale annuelle (**AGA**)
- Les **membres** de l'organisme sont en majorité des personnes issues de la communauté visée par l'organisme.
- Le **CA** est élu démocratiquement
- Le CA est composé en majorité des personnes que la mission de l'organisme concerne

## 4. ÊTRE LIBRE DE DÉTERMINER LEUR MISSION, LEURS ORIENTATIONS, AINSI QUE LEURS APPROCHES ET LEURS PRATIQUES

- Tous les membres du **conseil d'administration** sont membre de l'organisme
- La définition de la mission et des orientations de l'organisme résulte de la volonté des membres de l'organisme et des administrateurs qui prennent leurs **décisions au sein d'instances démocratiques.**
- Les politiques relatives aux approches et pratiques sont déterminées par l'organisme; fruit de **son expertise.**

## 5. AVOIR ÉTÉ CONSTITUÉ À L'INITIATIVE DES GENS DE LA COMMUNAUTÉ

- La création de l'organisme résulte de la **volonté de citoyens** et de citoyennes.
- L'organisme a été créé pour exécuter des **mandats définis démocratiquement par ses membres** et par la collectivité visée.
- Les mandats **ne sont dictés ou imposés par aucune instance gouvernementale.**

## 6. ÊTRE DIRIGÉ PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION INDÉPENDANT DU RÉSEAU PUBLIC

- Être libre de **déterminer la composition** de son conseil d'administration.
- La composition est **indépendante** du réseau public et des autres bailleurs de fonds.
- Les personnes élues démocratiquement au conseil d'administration sont indépendantes du réseau public.

## 7. LA POURSUITE D'UNE MISSION SOCIALE PROPRE À L'ORGANISME ET QUI FAVORISE LA TRANSFORMATION SOCIALE

**Mission sociale** : la mission est dans le champ de l'action sociale, du développement social et de la transformation sociale. Prédominance de la mission sociale vs. économique.

**Propre à l'organisme** : C'est l'organisme lui-même qui définit sa mission et ses orientations (c-à-d différente de celle des services publics). Prise en charge démocratique.

**Transformation sociale** : Contribue à l'amélioration des conditions de vie et de travail, d'étude, etc. Vise des **changements à caractère politique** ou conduisant à une plus grande **justice sociale** et au **respect des droits** des citoyennes et des citoyens (droits existants ou à faire reconnaître). Action pas seulement curative, mais aussi **préventive** = pas limitée à une livraison de service. Approche souple et ouverte.

## (SUITE)... 7. LA POURSUITE D'UNE MISSION SOCIALE PROPRE À L'ORGANISME ET QUI FAVORISE LA TRANSFORMATION SOCIALE

**L'organisme vise le pouvoir d'agir (*empowerment*):** collectif tant qu'individuel :

- l'appropriation des situations problématiques;
- la prise ou la reprise de pouvoir;
- la prise en charge.

Divers moyens adaptés aux besoins de la population et inspirés des **pratiques alternatives** et des **pratiques d'éducation populaire autonome** sont mis en œuvre pour appliquer ces objectifs de transformation sociale :

- sessions de formation;
- débats;
- ateliers;
- animation de groupes de travail ou de discussion;
- publication de documents d'information, etc.

## (SUITE)... 7. LA POURSUITE D'UNE MISSION SOCIALE PROPRE À L'ORGANISME ET QUI FAVORISE LA TRANSFORMATION SOCIALE

**L'organisme démontre :**

- qu'il est capable de déterminer de **nouveaux besoins**;

Ou

- qu'il répond aux besoins de la communauté visée, entre autres par sa **participation à des luttes visant des changements à caractère politique** ou conduisant à une plus grande justice sociale et au respect des droits des citoyennes et des citoyens (droits existants ou à faire reconnaître);

Ou

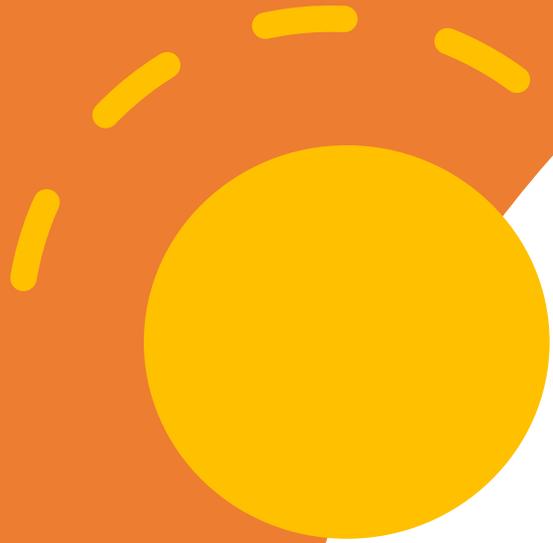
- qu'il contribue à **l'amélioration des conditions de vie** et de travail.

## 8. FAIRE PREUVE DE PRATIQUES CITOYENNES ET D'APPROCHES LARGES AXÉES SUR LA GLOBALITÉ DES SITUATIONS PROBLÉMATIQUES ABORDÉES

**Pratiques citoyennes** : L'approche de l'organisme comporte une **dimension collective**: entre autres, l'organisme essaie de mobiliser les personnes visées autour d'enjeux collectifs.

Exemples: Amener les préoccupations citoyennes dans les débats publics. (donner voix)

**Approches larges, axées sur la globalité** : L'organisme met en pratique une **approche globale d'intervention** pour agir sur **l'ensemble des causes** à l'origine de la situation. Par exemple, en travaillant **avec d'autres organisations** sur des enjeux plus large que la mission spécifique de l'organisme, défense collective des droits, actions visant les causes des situations problématiques, etc.



PAUSE 15 mn

À VOUS DE JOUER...

**Votre organisme fait-il de l'ACA?**  
**Des EXEMPLES concrets...**

# 4 critères de l'action communautaire

## 1. Être un organisme sans but lucratif

- Lettres patentes du Québec
- Partie 3 de la Loi sur les compagnies

## 2. Être enraciné dans la communauté

- Participer aux événements de quartier
- Réaliser des activités en partenariat
- Être membre d'une concertation
- Faire de la publicité locale
- Les gens de la communauté sont impliqués dans l'organisme

## 4 critères de l'action communautaire

### 3. Entretenir une vie associative et démocratique

- Nbr de personnes à l'assemblée générale annuelle, nbr rencontre du CA
- Nbr de membres de l'organisme
- Le CA est constitué majoritairement de personnes visées par les actions (utilisateurs).
- Les membres de CA sont élus en AGA
- Pas d'apparence de conflit d'intérêt entre les membres du CA et la direction.
- Avoir des pratiques conformes à ses règlements généraux
- Comités de participants
- Activités d'échanges ou de consultation pour les membres

### 4. Être autonome et libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations

- Les membres du CA sont élus en assemblée
- Aucun acteur extérieur ne détermine les orientations
- Les politiques relatives aux approches et aux pratiques de l'organisme sont déterminées par l'organisme lui-même et sont le fruit de son organisation et son expertise.

## 4 critères de l'action communautaire autonome

### 5. Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté

- Un groupe de personnes s'organise autour d'une problématique donnée et agit sur son milieu.
- Des citoyens ont créé l'organisme (par opposition à des travailleurs du réseau public).
- La création ne résulte pas de l'application d'un programme.
- Une personne n'a pas créé seule l'organisme.

### 6. Être dirigé par un conseil d'administration (CA) indépendant du réseau public

- Aucun siège, incluant les sièges de membres non votants ou d'observateurs, n'est réservé à un.e représentant.e d'une institution publique, ou d'autres bailleurs de fonds.

## 4 critères de l'action communautaire autonome

### 7. Avoir une mission sociale propre à l'organisme et favorisant la transformation sociale

- Ne pas avoir comme seul objectif de fournir des services.
- Agir de manière préventive ou contre les préjugés.
- Viser l'empowerment individuel et collectif.
- Sensibilisation, éducation populaire, mobilisation sociale et défense des droits.
- Agir pour que la société devienne plus inclusive plutôt que de demander aux personnes exclues de s'adapter.
- Demander des modifications aux politiques publiques.

### 8. Avoir des pratiques citoyennes, des approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées

- Agir sur l'ensemble des causes à l'origine de la situation.
- Approche par et pour.
- Tenir compte de la personne dans son entièreté.
- Faire place à l'initiative citoyenne.

# 4 critères de la défense collective des droits

## 9. Faire de l'éducation populaire autonome

- Aider et accompagner des personnes en réagissant et en prenant fait et cause au regard d'une situation liée à l'exercice d'un droit dans le but d'un changement.
- Prise en charge du milieu par le milieu lui-même (approche par, pour et avec)
- L'organisme produit ou contribue à la production de documents d'information et de sensibilisation destinés à habiliter ses membres à agir ou à réagir au regard de certaines situations problématiques.
- Organiser des sessions ou des activités de formation, d'information et de sensibilisation à l'intention de ses membres ou du public en général et destinées à favoriser la prise en charge de situations problématiques (droits et vie démocratique)

## 10. Faire de l'action politique non partisane

- Élaborer des plateformes de revendications : constitution de dossiers, rassemblement des documents pertinents, préparation de grilles d'analyse, recherche-action, etc.
- Documenter, analyser et critiquer publiquement les discriminations, les préjugés, les injustices qui existent dans les politiques publiques et les instances gouvernementales.

## 11. Faire de la mobilisation sociale

- Inciter ses membres à s'engager dans des actions ou des activités collectives destinées à interpeller l'opinion publique et les représentants politiques et gouvernementaux (droit à un revenu décent, le droit au logement, le droit au travail, le droit à l'éducation, le droit à la santé, etc.) (manifestations, occupations, etc.)
- Rechercher des appuis du public en faisant connaître son point de vue auprès des médias.

## 12. Faire de la représentation politique auprès des élu.e.s, des instances publiques et privées

- Revendiquer des modifications aux politiques publiques.
- Rencontrer des élu.e.s avec les personnes lésées par la situation pour améliorer/faire respecter/ou faire changer des lois et des règlements (ex: Loi sur l'assurance-emploi)

# Les enjeux pour les organismes

**Sous-financement et conditions de travail**

**Roulement/relève du personnel**

Perte de transmission histoire, mission, valeurs

**Professionalisation face à l'ancrage dans la communauté**

Conseil d'administration et équipe de travail

**Intensification des exigences**

(reddition de compte accrue, vérifications, fusions, professionnalisation des CA, pertes de nos pratiques démocratiques)

**Respect du temps**

Transformation    Processus = Temps

Processus démocratique dans les groupes, processus de transformation chez les personnes

**Efficience/impact et évaluation de nos actions par les bailleurs de fonds**

Le quantitatif pas un vrai reflet du travail qualitatif

**Prestation de services VS mobilisation des membres**

**Menaces au rôle politique**

(Lobbyisme, droits associatif, droit de manifester, no de bienfaisance, lois matraques, répression policière)

**Atteintes à l'autonomie**

(les municipalités, les bailleurs de fonds privés. Les ententes par projet ou par service)

**Enjeux sociaux / solidarité**

(logement, racisme systémique, jeunes, personnes handicapées et aîné.e.s., santé mentale, femmes etc)

**Utilisation des nouvelles technologies**

Pas toujours le meilleur moyen pour la compréhension du travail terrain

**Et beaucoup d'autres!!!**

# BOÎTES À OUTILS



## Action communautaire autonome



### Action communautaire autonome

**L'action communautaire et l'autonomie des personnes à qui les pratiques sont destinées (leurs destinataires)**

Ce site Web a été conçu pour soutenir les personnes impliquées dans les organismes communautaires dans leurs réflexions sur le sens de l'autonomie qu'elles offrent...

**LIRE PLUS**



### Action communautaire autonome

**L'action communautaire autonome en 8 critères**

Le présent outil sur les critères de l'action communautaire autonome (ACA) et ses manifestations concrètes a été élaboré par le RIOCM dans le contexte de...

**LIRE PLUS**



**RIOCM**  
Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal

## L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME EN 8 CRITÈRES

[www.observatoireaca.org/#projet-autonomie](http://www.observatoireaca.org/#projet-autonomie)

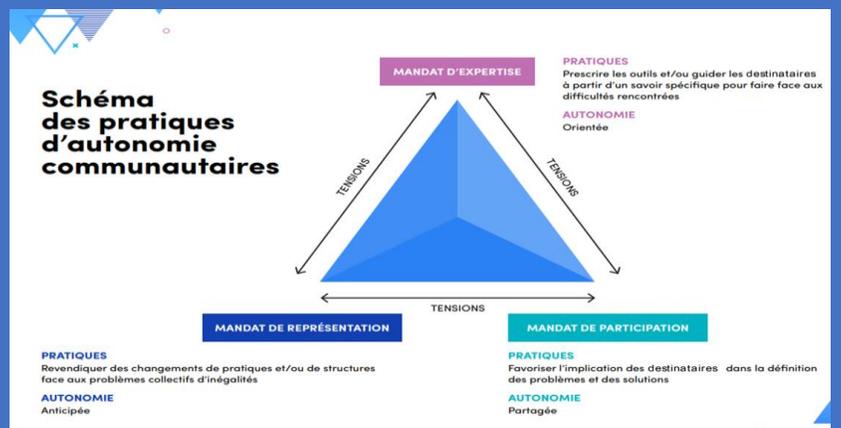


2022-2023

**Projet de l'Observatoire de l'ACA sur l'autonomie des organismes d'action communautaire autonome**

[www.autonomiecommunautaire.uqam.ca](http://www.autonomiecommunautaire.uqam.ca)

### Les pratiques d'action communautaire et autonomie des destinataires



**Schéma des pratiques d'autonomie communautaires**

**MANDAT D'EXPERTISE**  
PRATIQUES: Prescrire les outils et/ou guider les destinataires à partir d'un savoir spécifique pour faire face aux difficultés rencontrées  
AUTONOMIE: Orientée

**MANDAT DE REPRÉSENTATION**  
PRATIQUES: Revendiquer des changements de pratiques et/ou de structures face aux problèmes collectifs d'inégalités  
AUTONOMIE: Anticipée

**MANDAT DE PARTICIPATION**  
PRATIQUES: Favoriser l'implication des destinataires dans la définition des problèmes et des solutions  
AUTONOMIE: Partagée

Votre mot de la  
fin...





MERCI !

**NOUS JOINDRE**

**6839, rue Drolet, bureau 211  
Montréal (Québec) H2S 2T1**

**WWW.RIOCM.ORG**

**TÉLÉPHONE: 514 277-1118**

**COURRIEL :**

**info@riocm.org**



**RIOCM**

**Regroupement intersectoriel  
des organismes communautaires  
de Montréal**

